

S T A T E C

1.	Introduction	255
2.	Les nouvelles technologies informatiques	257
2.1.	Modernisation du back-office	257
2.2.	Modernisation du front-office	258
2.3.	Internet et Intranet	258
3.	Travaux statistiques	259
3.1.	Statistiques démographiques et sociales	259
3.1.1.	Population	259
3.1.2.	Conditions de vie des ménages	262
3.1.3.	Education et formation	263
3.1.4.	Marché du travail	264
3.1.5.	Salaires et coûts du travail	266
3.1.6.	Participation au programme d'action concernant la stratégie communautaire en matière d'égalité entre les femmes et les hommes (2001-2005)	268
3.1.7.	Indice des prix à la consommation	268
3.1.8.	Parités de pouvoir d'achat	269
3.2.	Statistiques des entreprises	270
3.2.1.	Répertoire des entreprises	270
3.2.2.	Statistiques structurelles	271
3.2.3.	Statistiques à court terme	272
3.2.4.	Statistiques de la société de l'information	275
3.2.5.	Statistiques de la recherche et du développement	275
3.2.6.	Tourisme	276
3.2.7.	Statistiques du bâtiment B1	277
3.2.8.	Transport, agriculture, environnement	277
3.2.9.	Parc automobile	278
3.3.	Statistiques agricoles	279
3.3.1.	Recensements nationaux	279
3.3.2.	Recensements et enquêtes dans le cadre européen	279
3.4.	Environnement	279
3.5.	Centrale des bilans	280
4	Travaux de synthèse	281
4.1.	Comptes nationaux	281
4.1.1.	Mise en œuvre du SEC95 (règlement du Conseil (CE) no 2223/96 du 25 juin 1996) et procédure des déficits excessifs	281
4.1.2.	Ressources propres de l'U.E. et procédure de déficit excessif	283
4.2.	Analyse conjoncturelle et prévisions macro-économiques	284
4.2.1.	Production de chiffres	284
4.2.2.	Travaux d'analyses	286
4.2.3.	Communications	290
4.2.4.	Colloques / Séminaires / Conférences	290
4.3.	Statistiques des relations économiques extérieures	291
4.3.1.	Quelques caractéristiques transversales des statistiques économiques extérieures	291

4.3.2.	Statistiques du commerce extérieur	293
4.3.3.	Investissements directs étrangers	295
4.3.4.	Balance des paiements	296
4.3.5.	Etudes sur la compétitivité	297

5.	Publications	298
-----------	---------------------	------------

5.1.	Réalisations en 2004	298
5.2.	Projets pour 2005	299

1. Introduction

Il est bon de rappeler que le STATEC a deux fonctions principales: d'une part la collecte, le traitement et la diffusion des données; d'autre part, l'analyse économique et, en particulier, la prévision conjoncturelle.

Les tâches qui répondent à la première fonction sont largement déterminées par le programme statistique communautaire; les tâches qui ressortissent de la deuxième fonction sont davantage marquées par les besoins d'analyse et de prévision de la politique économique des pouvoirs publics et du gouvernement en particulier. Dans ce contexte, le STATEC coopère au sein de la Direction Générale des Etudes du Ministère de l'Economie et du Commerce Extérieur, dans le but de coordonner des études et les recherches d'utilité publique. Le STATEC collabore étroitement avec l'«observatoire de la compétitivité» qui mène un programme d'étude et de recherche ambitieux. Cette collaboration renforcée permet de mieux organiser les travaux de recherche du STATEC et de les orienter dans des domaines encore peu ou pas suffisamment explorés.

L'année 2004 a été marquée par les séquelles de ce que les médias ont appelé « la crise d'Eurostat » et puis la « tragédie grecque » concernant les statistiques sur les déficits publics excessifs. Les deux événements ont eu un impact négatif sur les travaux des Instituts Nationaux de Statistique (INS).

La contribution des INS aux priorités du programme statistique communautaire quinquennal répond aux trois priorités : l'UEM, la compétitivité et la dimension sociale. Par ailleurs, c'est la révision à mi-parcours de la « Stratégie de Lisbonne » et la réforme du Pacte de Stabilité et de Croissance qui ont dicté certains travaux réglementaires sur le plan statistique.

D'autres organisations internationales, à l'échelle mondiale, développent leurs propres systèmes d'information statistique et imposent des normes de plus en plus contraignantes aux pays adhérents (OCDE, ONU, FMI).

Cette expansion de la demande signifie: plus de statistiques, de meilleure qualité, établies plus rapidement, mieux documentées et diffusées plus largement.

Dans leur ensemble ces nouvelles exigences sont un défi considérable pour les Instituts statistiques nationaux (INS). De surcroît ce défi se transforme en un véritable dilemme du fait des appels à une réduction de la charge administrative des entreprises entre autres dans le domaine statistique.

La lourdeur croissante des enquêtes statistiques exige le recours accru aux fichiers administratifs, c'est-à-dire aux données déjà disponibles, dans le but d'alléger la charge de réponse des entreprises. Ainsi s'opère un transfert de la charge des entreprises vers les services statistiques. Le projet de "Centrale des Bilans", qui doit être mis en place par le STATEC en 2005 est un exemple qui illustre cette démarche d'exploitation de données administratives existantes. Il en découle la nécessité d'une meilleure formation du personnel, notamment en matière de comptabilité privée, pour pouvoir utiliser à la fois les documents comptables préexistants et les fichiers administratifs.

Les avancées ultérieures dans ce domaine dépendent de progrès sensibles à faire dans le contexte du développement des répertoires d'entreprises, de la mise en place des plans comptables harmonisés, de la réforme du registre de commerce et, ultérieurement, de la création d'une centrale des bilans.

Des problèmes analogues se posent dans le domaine des enquêtes sur les ménages (emploi, revenus, logement, conditions de vie) où les recensements ou enquêtes classiques doivent être remplacés à terme par l'utilisation accrue de fichiers administratifs.

Importance des travaux d'analyse et des travaux de synthèse (comptes nationaux, balance des paiements et prévisions)

Parallèlement au développement des travaux statistiques, l'analyse des données et des travaux de synthèse doivent progresser. Ces domaines d'activité ont donné lieu en 2003 à une coopération intensive avec des centres de recherche publics tels que le CEPS/Instead, le CRP Henri Tudor, la CREA de l'Université de Luxembourg sans oublier les instituts en Europe, tels l'OFCE (Paris) ou l'Université Libre de Bruxelles, le Bureau Fédéral du Plan (Bruxelles).

La coopération avec la Banque Centrale du Luxembourg en matière de balance des paiements est satisfaisante. Elle a été étendue ponctuellement à d'autres domaines. Des rencontres semestrielles avec la direction de la BCL permettent de coordonner les travaux communs tout en restant en émulation dans d'autres domaines comme par exemple ceux de l'analyse et de la prévision conjoncturelle.

Contributions administratives

Le STATEC contribue également aux audits concernant les 3e (TVA) et 4e (PNB) ressources propres.

Un travail qui prend une importance croissante concerne les Programmes de stabilité exigés par le Pacte de Stabilité et de Croissance de l'UE mais aussi la nouvelle procédure budgétaire nationale. Le STATEC intervient à un double titre : précisions économiques et budgétaires et transformation des données budgétaires dans le système européen des comptes (sec 95).

Le STATEC a achevé un certain nombre de travaux afin d'accéder à la SDDS (Special Data Dissemination Standard) du FMI, en particulier les comptes nationaux trimestriels. La méthodologie a été développée et appliquée aux données et les premiers résultats ont été diffusés dans un cercle restreint. Ces travaux ont bénéficié d'une très grande priorité

Contribution citoyenne et sociale

Le STATEC a amplifié sa diffusion des statistiques et des résultats d'analyse économique et sociale. Il a (co-) organisé différentes conférences (avec le professeur A. Sapir, ULB, Commission européenne) et colloques (« En route vers Lisbonne. Economie et Management de la Connaissance) et anime des séminaires « économiques et statistiques » ouverts aux conseillers des ministères et des administrations concernées et aux chercheurs. Les agents du STATEC interviennent dans des formations, des conférences ou des séminaires organisés par différentes institutions publiques et privées.

Préparation de la présidence UE

Le STATEC a également préparé la présidence de l'UE au niveau du groupe de travail « statis » du Conseil, de l'Statistical Programme Committee et du Partnership Group ainsi que de l'OCDE et de l'ONU. Une réunion de transmission et d'information avec la Présidence néerlandaise de l'UE a eu lieu en décembre 2004 à La Haye au siège du CBS.

2. Les nouvelles technologies informatiques

L'année 2004 a été une période importante pour le STATEC en matière de technologie informatique. L'augmentation des besoins des statisticiens a conduit à une modernisation de grande ampleur de l'outil de travail. Toute notre infrastructure a subi une mise à niveau importante, réalisée en parallèle au déménagement vers les nouveaux locaux du Kirchberg.

Avec ces nouveaux moyens, le STATEC est et sera mieux à même de répondre aux demandes croissantes des utilisateurs internes mais aussi du grand public.

2.1. Modernisation du back-office

L'environnement informatique du STATEC a donné satisfaction durant l'année 2004 avec un taux de panne très faible et une très bonne disponibilité des services. Le déménagement vers les nouveaux locaux n'a engendré qu'une coupure de 2 jours des serveurs.

Suite au déménagement, l'aménagement de la salle machine a été revu. L'ensemble du matériel a été adapté afin de pouvoir être installé dans des racks et non plus posé à même le sol ou sur des bureaux comme cela était le cas dans l'ancien bâtiment.

Toujours dans le cadre du déménagement et afin d'utiliser au mieux les possibilités offertes par les nouveaux locaux, le câblage réseau a beaucoup évolué. Le STATEC est passé d'un backbone (épine dorsale du réseau) en cuivre à un backbone en fibre optique. L'ensemble de l'équipement réseau a été remplacé et donne entière satisfaction.

En ce qui concerne les serveurs, plusieurs nouvelles machines ont été acquises, ce qui a permis une augmentation de la puissance de calcul et de la capacité de stockage de l'ordre de 100%. Ainsi, un nouveau serveur Novell et une nouvelle machine Unix ont été installés afin de remplacer d'anciens matériels devenus vétustes. Un robot de backup a été mis en fonction; ce qui permet maintenant de réaliser la sauvegarde de l'ensemble des serveurs via le réseau sur un seul et unique équipement. Aucun problème n'a été rencontré sur ces nouveaux équipements.

La sécurité des serveurs et des PCs a aussi été considérablement augmentée avec un renforcement des dispositifs de protection. Une application de sécurité, développée en interne, a été déployée sur l'ensemble des PCs afin de garantir un degré de sécurité plus important contre les virus et les actes malveillants.

2.2. Modernisation du front-office

En ce qui concerne le parc informatique utilisateurs, les derniers écrans de type CRT ont été remplacés par des écrans plats. La puissance des PCs a été augmentée via un programme de mise à niveau et de remplacement.

Du côté des logiciels, le client de messagerie a été remplacé afin de disposer d'un outil plus performant notamment en ce qui concerne la gestion des SPAMS. De nouveaux services ont été proposés aux utilisateurs dans les domaines de la gestion électronique des documents et du traitement des fax.

Des applications ont été réalisées durant l'année 2004 afin de permettre la production et l'analyse des données statistiques de manière plus aisée et plus performante. Ainsi l'application pour le calcul et la gestion des données de «l'Indice de la Production industrielle» a été mise en production. L'Analyse, la conception et le développement de l'application du Commerce intracommunautaire, volet 1 « Registre des Entreprises INTRASTAT » ont aussi été réalisés en 2004.

2.3. Internet et Intranet

La diffusion dynamique de données sur Internet commence à s'établir comme standard dans les offices statistiques étrangers. Afin de pouvoir profiter pleinement des nouvelles technologies et de trouver rapidement les données recherchées sur Internet, il importe d'incorporer les données actuelles et futures dans un système structuré ou dans une base de données de diffusion.

Une telle réorganisation de données est une opération de longue haleine nécessitant plusieurs étapes préliminaires. Une première étape dans cette direction a été la publication dynamique des données du recensement de la population de 2001 et des statistiques par commune. Un outil de publication spécifique permet aux utilisateurs de visualiser, de réaliser des graphiques, de présenter sur une carte du Luxembourg, d'exporter et d'imprimer les données à partir de leur moteur de recherche standard. Cet outil a été intégré dans le "Portail statistique", projet eGouvernement du STATEC.

Dans l'étude de Cap Gemini et Ernst&Young sur les services publics électroniques en Europe (benchmarking eGouvernement), le Luxembourg a doublé son score pour la fourniture de données aux organismes statistiques, en passant de 33% (niveau information) à 67% (niveau interaction). En effet les formulaires pour certaines enquêtes de conjoncture sont maintenant accessibles sous forme électronique (PDF interactif). Entre-temps, le STATECSTATEC est aussi en mesure de recevoir en retour des questionnaires électroniques, ce qui correspond à un niveau de 100% du benchmarking précité.

Parallèlement à cette réorganisation de sa présence sur Internet, le STATEC a modifié son site Intranet. Grâce à un outil de gestion de contenu, le personnel des différentes divisions du STATEC peut publier des documents méthodologiques et autres sur un portail facilitant la collaboration. La partie « ressources humaines » sera élargie par des textes et documents législatifs et des informations en relation avec les conditions de travail. Une rubrique particulière est ouverte à la Déléguée à l'Égalité des chances. Le nouvel Intranet offre à ses utilisateurs une meilleure gestion et un accès plus rapide à toutes les informations nécessaires à l'intérieur du STATEC. Il favorise la formation d'une culture et d'un esprit d'entreprise. L'Intranet se transformera progressivement en un « journal d'entreprise ».

3. Travaux statistiques

3.1. Statistiques démographiques et sociales

3.1.1. Population

- Registre central de population

En 2002, le Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative a pris l'initiative de relancer la refonte du registre central de population luxembourgeois, le 'Répertoire général des personnes physiques' qui deviendrait le 'Registre de l'Etat Civil et de la Population'. La modification de la loi afférente constitue un préalable à la mise sur pied d'un nouveau registre.

Comme un registre de population fiable est à la base des statistiques des migrations et d'un 'register-based census' pour le recensement général de la population de 2011, il faut absolument relancer la refonte du registre central de population et prendre dans les meilleurs délais une décision de principe sur la possibilité d'interconnecter les registres existants.

- Recensements de la population 2001 et 2011

Malgré les difficultés rencontrées lors du dépouillement des questionnaires avec comme conséquence des opérations de contrôle et de redressement beaucoup plus longues et ardues que prévu, le Luxembourg était parmi un des premiers pays à transmettre les tableaux du 'Programme communautaire de recensements de la population' à EUROSTAT.

Si l'on souhaite vraiment que le RP2001, ait été le dernier recensement classique et qu'à l'avenir l'établissement de statistiques socio-démographiques se fasse, dans une très large mesure, sur base de fichiers administratifs existants, plusieurs conditions devront être remplies:

Des registres devront être créés dans les domaines de la vie socio-économique comme le logement ou l'éducation, couverts normalement par les recensements classiques.

Afin de pouvoir combiner les données contenues dans différents registres, une certaine flexibilité en matière d'interconnexion devra être autorisée. L'interconnexion des fichiers sera également indispensable pour améliorer leur fiabilité.

Une solution intermédiaire, à envisager pour 2011, serait de procéder à un recensement dit 'register-based'. Les ménages recevraient par voie postale les questionnaires où certaines informations comme l'année de naissance, l'âge, le sexe ou la nationalité seraient préimprimés. Après avoir complété le questionnaire, les ménages le renverraient par voie postale.

Si une telle interconnexion devait être interdite, seul un recensement classique (dépôt, retrait) pourrait être envisagé pour 2011.

La décision sur le type de recensement à effectuer en 2011 devrait être prise en 2005.

- Migrations

Établissement de statistiques sur les migrations nationales et internationales à partir d'un extrait du Registre central de population (RGPP) transmis annuellement par le Centre Informatique de l'Etat.

Une réorganisation dans la collecte des données sur les flux migratoires s'avère nécessaire.

Alors que l'immigration joue chez nous le rôle que l'on sait, nos statistiques en la matière comportent de nombreuses lacunes en ce qui concerne les caractéristiques des migrants (situation par rapport à la vie économique, niveau de qualification, raison de la migration). Ces déficiences s'expliquent par la relative pauvreté du contenu du registre central de population qui sert de source statistique depuis 1987. Avant cette date, la statistique était basée sur des fiches individuelles remplies par les administrations communales contenant des informations plus détaillées. Ces changements avaient été introduits dans le but de réduire la charge des communes. L'entrée en vigueur, dans quelques années, d'un nouveau règlement communautaire prévoyant, entre autre, la fourniture des données mentionnées plus haut nous obligera de toute façon à modifier notre système de collecte.

L'introduction future d'un règlement communautaire en la matière (adoption comme proposition formelle de la Commission au Parlement européen et au Conseil prévu vraisemblablement pour mars 2005), nous obligera de toute façon de modifier notre système de collecte. Un registre de population fiable pourrait constituer la base de ce nouveau système.

- Démographie et estimations de la population

Etat civil: réception mensuelle des bulletins de naissance, de mort-nés, de décès et de mariages des 118 communes. Contrôle, codification et saisie informatique de ces bulletins.

Divorces: établissement des statistiques sur les divorces à partir de relevés fournis trimestriellement par les tribunaux d'arrondissement de Luxembourg et de Diekirch.

Calcul de taux et d'indicateurs démographiques tels que taux de natalité, mortalité, nuptialité, primonuptialité, indicateur conjoncturel de fécondité etc.

Estimations annuelles de la population: évaluation de la population au 1er janvier par âge, sexe, nationalité et commune à partir des données du mouvement naturel et du mouvement migratoire.

Concernant les statistiques du mouvement de population, il est à noter que la refonte du registre central de population pourrait, sans doute, faciliter et accélérer la collecte des données d'état civil auprès des communes. Ces informations seraient directement transmises, sur support électronique, par le CIE au STATEC. Il faudrait cependant veiller à garder un certain nombre de variables qui ne sont pas indispensables pour la gestion du registre central mais présentant un intérêt certain pour l'analyse socio-démographique.

- Études démographiques et sociales

Projections: De nouvelles projections socio-démographiques seront rendues publiques au cours du 1^{er} trimestre de l'année 2005. Le scénario central sera proche de celui élaboré par EUROSTAT dans le cadre des projections UE25 harmonisées. Lors de l'élaboration de ces projections, un certain nombre d'analyses couvrant divers aspects du mouvement de la population ont été réalisées. Dans le Bulletin du STATEC N°7/2004, on trouvera des études sur la fécondité et les migrations internationales.

A signaler encore que le STATEC participe activement aux travaux du 'Ageing Working Group' à Bruxelles qui examine la soutenabilité à long terme des finances publiques à la lumière de l'évolution d'un certain nombre de dépenses subissant les effets du vieillissement (pensions, soins pour dépendance).

3.1.2. Conditions de vie des ménages

- EBM (Enquête permanente sur les budgets des ménages)

En juillet 2003 a débuté l'enquête continue sur les budgets des ménages. Des échantillons annuels indépendants de 1000 ménages sont cumulés sur trois ans pour fournir des estimations de la structure des dépenses de consommation. Chaque année, une nouvelle vague est ajoutée alors que la plus ancienne est retirée.

Des premiers résultats deviendront disponibles début 2007.

Afin d'améliorer le rendement du field-work, nous allons recourir à partir de 2005 à des enquêteurs 'freelance'.

Afin de garantir l'avenir de l'enquête il est absolument indispensable d'obtenir le personnel nécessaire pour l'organisation et le dépouillement de l'enquête.

Restent à résoudre les problèmes méthodologiques qui se posent au niveau de l'extrapolation et de la repondération d'échantillons cumulés sur 3 ans.

- EU-SILC (Statistics on income and living conditions)

La collecte et le dépouillement (y compris le redressement de l'échantillon) sont effectués par le CEPS, lié par une convention au STATEC. Ce dernier, seul interlocuteur vis-à-vis d'EUROSTAT, est responsable de la qualité des données transmises.. Des séminaires de formation sur le contenu de l'enquête et sur la manière de sortir des statistiques de ces fichiers seront organisées par le STATEC. Ces derniers sont réalisés par une coopération avec la LIS asbl, organisation subventionnée par le Ministère de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur.

3.1.3. Éducation et formation

- RP2001

Le recensement de la population au 15 février 2001 est la source pour de nombreux tableaux sur le niveau d'éducation de la population résidant au Luxembourg.

- EFT (Enquête sur les forces de travail)

Cette enquête annuelle qui s'étend sur toutes les semaines de l'année comporte un volet important sur l'éducation et la formation.

- CVTS3 (Continuing Vocational Training Survey)

Une nouvelle enquête sur la formation professionnelle continue, avec comme année de référence 2005, sera réalisée sur le terrain en 2006.

- AES (Adult Education Survey)

Une enquête sur la formation des adultes (Adult Education Survey) sera lancée en 2007 ou en 2008. La taille de l'échantillon sera de 4600 personnes âgées entre 25 et 64 ans.

3.1.4. Marché du travail

En vue de la mise en place des différentes politiques de l'emploi, il est indispensable de disposer de toute une série de statistiques permettant de décrire et d'analyser le fonctionnement du marché du travail.

Ces statistiques proviennent à la fois des fichiers de l'Inspection générale de la Sécurité sociale (IGSS), des données de l'Administration de l'emploi (ADEM) et d'enquêtes spécifiques auprès des ménages et des entreprises.

- Enquête sur les forces de travail (EFT)

Les stipulations du règlement communautaire afférent ont obligé le STATEC de passer, en 2003, à une enquête continue: toutes les semaines de l'année, et non plus une seule, servent de période de référence. Le STATEC a décidé de recourir à des interviews par téléphone. Une société de service extérieure, disposant d'un "call-center", a été chargée de ces interviews auprès d'environ 8500 ménages.

Signalons encore que les problèmes de démarrage en 2003 ont pu être résolus de sorte que les retards ont été entièrement résorbés au cours de 2004.

L'objectif premier d'une enquête continue est l'établissement de chiffres trimestriels. Elle permet, en outre, de calculer une moyenne annuelle. En ce qui concerne le degré de précision des estimations trimestrielles, le Luxembourg n'est pas tenu de se conformer aux règles très strictes émises par Eurostat. Leur respect nécessiterait une augmentation déraisonnable de la taille des échantillons dépassant les capacités du STATEC.

Néanmoins, Eurostat a commencé à publier des résultats trimestriels à partir de 2004 et la Commission souhaite avoir une couverture complète des 25 Etats membres. Eurostat ne semble pas vouloir renoncer à la transmission de résultats trimestriels pour le Luxembourg et envisage de publier des chiffres trimestriels séparés pour chaque Etat membre. Le STATEC sera donc obligé, à court terme, de trouver une solution acceptable tout en évitant une augmentation de la taille des échantillons.

Enfin, il y a lieu de rappeler que pour le Luxembourg, l'EFT présente cependant quelques inconvénients:

- seuls les résidents étant pris en compte, les nombreux frontaliers se trouvent exclus du champ de l'enquête. Par contre, l'EFT reste la seule source pour le calcul du taux de chômage selon les définitions du Bureau International du Travail;

- la précision d'un sondage dépendant de la taille absolue de l'échantillon, le Luxembourg est obligé d'appliquer des taux de sondage relativement élevés;
- en dépit d'un taux de sondage relativement élevé, la taille absolue de l'échantillon reste cependant trop faible pour obtenir des bonnes estimations des variations d'une année sur l'autre (et a fortiori d'un trimestre à un autre).

Depuis 1998, on assiste à un élargissement continu de l'enquête, notamment par l'adjonction de modules "ad hoc" couvrant des aspects bien déterminés du marché du travail (organisation du temps de travail, travailleurs handicapés, formation continue, etc.).

- Indicateur trimestriel sur l'emploi salarié

L'indicateur rapide Série L fournit trimestriellement des chiffres mensuels de l'emploi salarié ventilé par sexe et pays de résidence. Les résultats sont établis sur la base des fichiers administratifs de l'IGSS.

- Statistiques trimestrielles sur les vacances d'emploi

La Commission européenne souhaite disposer de statistiques fiables et régulières sur les vacances d'emploi. Afin d'épargner aux entreprises une nouvelle enquête, le STATEC a préféré recourir aux données administratives de l'Administration de l'emploi pour établir trimestriellement cette statistique ventilée, jusqu'à présent, par activité économique et couvrant la quasi-totalité de l'économie.

En 2004, la transmission trimestrielle des données à Eurostat a trouvé son rythme de croisière.

Dans ce contexte, il y a lieu de signaler qu'Eurostat projette d'élaborer un règlement communautaire visant, entre autres, une ventilation des vacances d'emploi par profession selon la Classification internationale type des professions (CITP).

3.1.5. Salaires et coûts du travail

- Statistiques harmonisées sur les gains

Dans le cadre des statistiques, harmonisées au niveau européen, sur les gains, le STATEC établit les gains horaires des ouvriers et les gains mensuels des employés par sexe (octobre de chaque année). Les résultats couvrent l'industrie, l'énergie, la construction, le commerce et l'intermédiation financière. Les statistiques reposent sur les données issues d'une enquête ad hoc auprès d'une sélection d'entreprises et des fichiers IGSS. Rappelons que ces derniers sont agrégés au niveau à 5 chiffres de la NACE Rév.1 (Nomenclature des activités économiques dans la Communauté européenne).

En 2004, les résultats 2003 ont été publiés dans l'Annuaire statistique du STATEC.

- Demande d'EUROSTAT « Average annual earnings »

Afin de répondre à la demande de la DG Emploi, affaires sociales et égalité des chances, le STATEC fournit, depuis 2003, les rémunérations annuelles moyennes ventilées par sexe et par branche d'activité pour toute l'économie.

En dépit d'autre source adéquate existante, le STATEC a recours aux fichiers administratifs de l'IGSS pour établir cette statistique tout en étant conscient des déficiences méthodologiques (montants des gains au-dessus du plafond de déclaration, passage des activités principales aux branches d'activité économique des unités, profession des salariés).

- Indices trimestriels du coût horaire du travail

La Commission européenne et la Banque Centrale Européenne souhaitent la transmission à Eurostat d'indices trimestriels sur le coût horaire du travail. Comme le STATEC a voulu éviter d'instaurer une nouvelle enquête auprès des entreprises afin de leur épargner des charges administratives supplémentaires, le STATEC a préféré faire exploiter les fichiers IGSS. Depuis 2001, le STATEC transmet à Eurostat un indicateur couvrant les secteurs industrie, énergie, construction et la plupart des services marchands.

A partir de 2003, des textes législatifs communautaires régissent l'établissement de l'indice trimestriel du coût de la main-d'œuvre, à savoir, le Règlement n° 450/2003 du Parlement européen et du Conseil et le Règlement de la Commission (CE) n° 1216/2003. Ces règlements préconisent, entre autres, l'extension de la couverture du champ d'observation aux activités économiques LMNO de la NACE Rév.1: Administration publique, Éducation, Santé et actions sociales ainsi que Services collectifs, sociaux et personnels. Le Luxembourg, comme la plupart des autres Etats membres, bénéficient jusqu'en 2005 resp. 2007 de certaines dérogations. Celles-ci concernent p.ex.: la transmission endéans les 70 jours, les éléments du coût, la couverture des activités LMNO. Une étude de faisabilité est en cours afin d'exploiter les sources existantes en vu de remplir les obligations émanant desdits règlements.

Il y a lieu de signaler que l'IGSS établit depuis fin 2003, des résultats préliminaires reposant sur les déclarations d'un échantillon réduit d'employeurs déclarants ce qui a permis au STATEC de respecter le délai de transmission préconisé par lesdits règlements ainsi que celui correspondant aux exigences du "Special data dissemination standard" (SDDS) du Fonds Monétaire International (FMI) auquel le STATEC entend adhérer.

- Enquête quadriennale sur la structure des salaires en 2002

Cette enquête est régie par le Règlement CE 530/1999 du Conseil. Environ 1600 unités légales, occupant au moins 10 salariés, actives dans l'industrie, l'énergie, la construction, le commerce, l'Horeca, les transports et communications, les activités financières ainsi que l'immobilier, location et services aux entreprises, ont fait partie de l'échantillon. L'objectif de l'enquête est d'analyser les déterminants (âge, sexe, profession, formation, ancienneté, taille de l'entreprise, branche d'activité économique) influençant le niveau de la rémunération. Plus de 1300 entreprises ont complété le questionnaire fournissant des renseignements sur les caractéristiques de l'entreprise et celles d'environ 28400 salariés.

Les résultats de l'enquête ont été publiés dans le Bulletin du STATEC No 5/2004.

- Enquête quadriennale sur le coût de la main-d'œuvre en 2004

L'enquête sur le coût de la main-d'œuvre, couvre les activités de l'industrie, la construction, l'énergie, le commerce, l'Horeca, les transports et communications, les services financiers ainsi que l'immobilier et les services aux entreprises, et, depuis cette fois-ci, également l'Éducation, la Santé et actions sociales ainsi que les Services collectifs, sociaux et personnels. L'enquête est élaborée conformément au Règlement CE 530/1999 et est réalisée tous les quatre ans. L'enquête sera lancée au cours du premier semestre de 2005.

L'objectif de l'enquête est de collecter, auprès des entreprises, des renseignements sur le nombre des heures payées et travaillées ainsi que sur le niveau et la structure du coût du travail.

- Actualisation du coût de la main-d'œuvre

La disponibilité des résultats sur les gains harmonisés 2003 a permis d'actualiser les statistiques sur le coût de la main-d'œuvre jusqu'en 2003.

3.1.6. Participation au programme d'action concernant la stratégie communautaire en matière d'égalité entre les femmes et les hommes (2001-2005)

Dans le cadre du programme d'action concernant la stratégie communautaire en matière d'égalité entre les femmes et les hommes (2001-2005) adopté par le Conseil de l'UE, la plupart des thèmes (égalité des salaires, emploi féminin etc.), choisis par la Commission et les Etats membres, ont fait partie intégrante du Plan d'action national luxembourgeois pour l'emploi depuis 2001.

Dans ce contexte, le STATEC fournit régulièrement des statistiques au Ministère de la Promotion féminine respectivement au Ministère de l'égalité des chances et au Ministère du Travail et de l'Emploi ainsi qu'aux institutions internationales (Eurostat, ONU etc.).

La disponibilité des résultats de l'enquête sur la structure des salaires permettra de réaliser en 2005 une analyse économétrique de l'écart salarial entre femmes et hommes.

3.1.7. Indice des prix à la consommation

L'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), introduit le 1^{er} janvier 1997, a été retenu comme indice national pendant les années 1997 à 1999. Le 1^{er} janvier 2000, alors que la couverture de l'IPCH a été élargie aux dépenses de consommation finale des non-résidents, il a été remplacé par règlement grand-ducal du 20 décembre 1999 par un indice national spécifique (IPCN), dont la pondération continue à se fonder sur les dépenses de consommation des seuls ménages résidents; pour le reste cet indice se conforme entièrement à la réglementation communautaire sur l'IPCH.

Depuis janvier 1999, l'indice se présente sous forme d'indice-chaîne, dont la pondération est actualisée tous les ans. Aux mois de janvier 2000 et 2001, sa couverture a été complétée par l'extension à certains domaines qui étaient auparavant complètement ou partiellement exclus: santé, enseignement, protection sociale, assurances et services financiers.

Calculé pour les douze mois d'une année donnée par rapport au mois de décembre de l'année précédente, l'indice est publié sur la base 100 en 1996 aux fins de l'analyse économique, ainsi que sur la base 100 au 1^{er} janvier 1948 pour les besoins de l'échelle mobile des salaires.

Réalisations en 2004 et objectifs pour 2005

Il y a mensuellement exécution des enquêtes de prix et établissement des résultats de l'IPC et de l'IPCH, avec diffusion d'un « Statnews » et publication des indices sur les indicateurs rapides de la série A1 selon un calendrier préétabli.

La pondération de l'indice de l'année 2004 (consommation privée de l'année 2001 actualisée aux prix de décembre 2003) a été fixée par règlement grand-ducal du 6 février 2004. Celle pour l'année 2005 (consommation privée de l'année 2002 actualisée aux prix de décembre 2004) a été établie en automne 2004 et mise en vigueur par règlement grand-ducal du 3 février 2005.

En 2004, l'analyse critique systématique de l'échantillon de l'IPC et des méthodes de relevé, qui a pour objectifs le rééquilibrage et l'actualisation des échantillons et l'introduction des méthodes de relevé les plus appropriées, a porté principalement sur l'habillement, les voitures et les voyages à forfait.

Pour 2005, les priorités sont les suivantes:

- mise en place d'un système de relevé de prix par ordinateurs de poche avec transfert automatisé des données dans la base de données IPC;
- introduction progressive des méthodes préconisées sur le plan communautaire pour l'échantillonnage et le traitement des changements de qualité. Les premières orientations concernent l'habillement, les livres et les disques compacts; des orientations concernant les autres biens et services vont suivre. Leur mise en oeuvre constituera un défi majeur dans les années à venir;
- poursuite de l'analyse critique systématique de l'échantillon de l'IPC et des méthodes de relevé.

3.1.8. Parités de pouvoir d'achat

Il s'agit d'un système permanent d'enquêtes communautaires sur le niveau des prix des biens et des services qui sont menées dans tous les Etats membres de l'Union européenne. Coordonnées par Eurostat, elles servent à l'établissement de parités de pouvoir d'achat permettant la comparaison directe des niveaux de prix et des principaux agrégats de la comptabilité nationale.

Les enquêtes de 2004 se sont rapportées à l'équipement ménager, l'équipement sportif, le transport, l'hôtellerie et la restauration. En 2005, elles concerneront la plupart des services, la santé et le mobilier.

Parmi les réalisations en 2004 on notera également:

- l'établissement des indications sur le niveau des loyers du logement exigées par le programme communautaire;

- l'introduction d'un relevé de prix en matière de construction, qui comblera une lacune importante pour l'établissement des PPA du Luxembourg;
- la préparation d'une enquête sur les prix des biens d'équipement qui sera lancée en 2005.

Le projet de proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil concernant l'élaboration de parités de pouvoir d'achat, qui est destiné à donner un fondement légal au système d'enquêtes qui fonctionne actuellement sur une base bénévole, est toujours en instance.

3.2. Statistiques des entreprises

3.2.1. Répertoire des entreprises

Le Répertoire des entreprises du STATEC, établi conformément au règlement (CEE) n°2186/93 du Conseil relatif à la coordination communautaire du développement, doit se conformer le plus possible aux exigences d'harmonisation communautaire, ainsi qu'à des critères de qualité et de couverture renforcés. Les travaux visant à améliorer ces deux derniers critères ont été poursuivis en 2004.

L'année 2004 a surtout été marquée par l'introduction de la version révisée de la NACELUX Rév. 1, la NACELUX Rév. 1.1 prenant effet le 1.1.2003. Ce passage à la NACELUX Rév. 1.1 était plus difficile que prévu retardant ainsi la publication du « Répertoire des entreprises luxembourgeoises 2004 ». La NACELUX Rév. 1.1 avec notes explicatives a été publiée au 2^{ème} semestre comblant ainsi une lacune importante dans notre documentation méthodologique.

Le STATEC a également continué à participer au projet pilote d'Eurostat intitulé « Démographie des entreprises », dont la troisième collecte de données a été achevée fin octobre 2004. Les travaux se sont surtout attachés à améliorer les procédures d'extraction des données de base du répertoire et d'établissement de ces statistiques pour le futur. Les résultats des deux premières collectes seront publiés début 2005 dans le cadre d'un bulletin du STATEC consacré à ce thème.

Pour terminer, notons que les études/travaux suivants commencés en 2004 seront poursuivis en 2005:

- intégration du concept « groupes d'entreprises » dans le répertoire des entreprises;
- mise à jour des informations statistiques sur les « unités locales »;
- révision des procédures de mise à jour mensuelle des informations contenues dans le répertoire des entreprises;

Le répertoire des entreprises devient de plus en plus la base de sondage pour de nombreuses enquêtes auprès des entreprises, qu'elles soient organisées par le STATEC ou d'autres organismes. Aussi, le répertoire contient-il des données susceptibles d'améliorer les estimations et de corriger d'éventuels biais dus à la non-réponse. Afin de mieux coordonner ces enquêtes, d'augmenter leur efficacité nous étudions actuellement comment élargir le répertoire vers un autre répertoire satellite apte à satisfaire à ces besoins.

3.2.2. Statistiques structurelles

Les statistiques structurelles sur les entreprises de l'année de référence 2002 ont été produites et diffusées conformément au règlement (CE, Euratom) n°58/97 du Conseil du 20 décembre 1996 relatif aux statistiques structurelles sur les entreprises (SSE). Environ 1600 unités de l'industrie manufacturière, la construction, le commerce, les services financiers ainsi que la quasi-totalité des autres services marchands ont fait l'objet de l'enquête. Les résultats de l'enquête ont été publiés dans l'annuaire statistique et peuvent également être consultés sur le site Internet du STATEC.

A part les statistiques structurelles, qui constituent la plus grande partie des travaux de l'année, l'unité C3 a également diffusé la liste des principaux employeurs, retraçant le nombre de personnes occupées au 1er janvier 2004 auprès des employeurs les plus importants du territoire économique luxembourgeois.

En 2004 furent produites pour la première fois les statistiques sur l'industrie sidérurgique tel que prévu par le règlement (EC) n°48/2004 du Parlement européen et du Conseil relatif à la production de statistiques communautaires annuelles de l'industrie sidérurgique pour les années de référence 2003-2009.

La mise en œuvre dudit règlement s'est traduit par des travaux de délimitation du champ de couverture, dessin d'un questionnaire électronique ainsi que par l'écriture d'un programme informatique qui produit les données sidérurgiques dans le format technique requis par le règlement.

Parallèlement à la production de tableaux statistiques, l'unité C3 a participé à des travaux d'analyse et de révision de données visant à améliorer la qualité des résultats d'enquête.

Elle a également effectué des tâches d'ordre méthodologiques dans divers domaines, notamment celui des statistiques des sociétés sous contrôle étranger pour n'en citer la plus importante. En effet, avec l'introduction du règlement communautaire sur les inward Fats (filiales étrangères) qui se dessine à l'horizon 2005, l'unité C3 doit d'ores et déjà mettre en place les modalités techniques en vue de la transmission des résultats dans les délais souhaités.

3.2.3. Statistiques à court terme

3.2.3.1. Industrie (hors Construction)

Indices mensuels de l'activité industrielle

En 2004, les indices mensuels de l'activité dans l'industrie et la construction ont été rebasés sur la base 100 en 2000. Il s'agit des indicateurs suivants: production, valeur de la production, emploi, rémunérations, volume de travail presté, chiffre d'affaires et nouvelles commandes. Les premiers résultats calculés sur base 2000 ont été diffusés début novembre 2004 dans la série B1 des Indicateurs rapides du STATEC.

L'application informatique ICB2000 (servant au calcul des indices de l'activité dans l'industrie, la construction et le bâtiment sur la base 2000) a remplacé les programmes de calcul COBOL datant du début des années 1980. Elle garantit une plus grande flexibilité: saisie et gestion des données dans une base de données SYBASE, calcul des résultats dans SAS. La gestion directe des différents fichiers et programmes, en collaboration avec l'unité 'Informatique', permet d'introduire ou de simplifier toute une gamme de possibilités d'analyse des chiffres bruts et des résultats calculés, tels que certains tests logiques ou de cohérence. De ce fait, la qualité des indicateurs pourra être sensiblement améliorée.

L'unité a également pu améliorer la conformité avec les dispositions du règlement communautaire 'court terme'. Ainsi, certains délais ont été raccourcis et des variables non disponibles auparavant (indice des commandes nouvelles dans le bâtiment et le génie civil) sont dorénavant disponibles.

Certaines méthodes de calcul ont été perfectionnées en 2004. Il s'agit de la méthode d'ajustement pour le calcul des indices de la production par jour ouvrable (méthode des régresseurs remplaçant la méthode dite 'proportionnelle') ainsi que l'adaptation - due au rebasement - de la méthode d'estimation d'un indice 'flash' de la production industrielle. Cet indicateur précoce est disponible six semaines après la fin du mois de référence. Il est diffusé à Eurostat et publié sur le site internet du STATEC selon les normes SDSS du Fonds monétaire international.

Indice des prix à la production des produits industriels

Ces indices ont été rebasés en 2003/2004 et les premiers résultats sur base 2000 ont été diffusés le 15 juin 2004 dans la série A3 des Indicateurs rapides du STATEC.

Enquêtes de conjoncture

- Les résultats de ces enquêtes d'opinion mensuelles et harmonisées, faites dans le cadre d'un contrat de subventionnement avec la DG ECFIN de la Commission européenne, sont diffusées dans la série J1 des Indicateurs rapides du STATEC.
- Menées en avril et en octobre de chaque année, les enquêtes de conjoncture sur les investissements réalisés et prévus des unités industrielles sont également entièrement harmonisées au niveau européen.
- En mai 2004, une enquête de conjoncture quinquennale sur le marché du travail a été réalisée auprès d'un échantillon d'industries luxembourgeoises. Les résultats de cette enquête lourde ont été transmis dans les délais prévus, c.-à-d. fin août 2004 à la DG ECFIN. D'ores et déjà, il a été convenu par la Commission européenne d'alléger l'enquête en 2009.

Statistique de la production industrielle

L'enquête PRODCOM a sa base légale dans le Règlement (CEE) n° 3924/91 du Conseil du 19 décembre 1991 relatif à la création d'une enquête communautaire sur la production industrielle. Au Luxembourg - et pour des raisons de simplification administrative - elle est entièrement intégrée dans la statistique mensuelle de l'activité industrielle. Les résultats y découlant (production en unités physiques et en valeur) ne sont pas publiés par le STATEC pour des raisons de confidentialité.

3.2.3.2. Construction

Indices mensuels de l'activité

En 2004, les indices mensuels de l'activité, calculés à partir de données provenant de la construction (gros-œuvre et génie civil) et du bâtiment (parachèvement et installations techniques), ont été rebasés. Il s'agit des indicateurs suivants: production, emploi, rémunérations, volume de travail presté, chiffre d'affaires et nouvelles commandes. Les premiers résultats calculés sur base 2000 ont été disponibles en septembre 2004, la première diffusion dans la série B2 des Indicateurs rapides du STATEC (janvier 2000 à juillet 2004) eu lieu début novembre 2004.

Enquêtes de conjoncture

Les résultats de ces enquêtes mensuelles qualitatives harmonisées, faites dans le cadre d'un contrat de subventionnement avec la DG ECFIN de la Commission européenne, sont diffusées dans les séries J2 des Indicateurs rapides du STATEC.

3.2.3.3. Commerce de détail et autres services

Indices du commerce et des autres services

Les indices sur le chiffre d'affaires (mensuel) et l'emploi (trimestriel), calculés à partir de données administratives, ont été rebasés en 2004. Les indices du chiffre d'affaires dans le commerce de détail sont publiés dans la série O des Indicateurs rapides du STATEC.

Afin de raccourcir les délais de transmission des résultats (disponibles qu'après trois à quatre mois), une enquête mensuelle auprès d'une quarantaine d'unités du commerce de détail a été lancée en janvier 2004. Cette enquête permettra de disposer d'une estimation satisfaisante du chiffre d'affaires dans le commerce de détail dans le délai d'un mois. Douze indices mensuels (chiffre d'affaires en volume et en valeur x trois niveaux de détail x deux formes (brute et corrigée de l'inégalité des jours ouvrables), signalés comme étant provisoires, sont transmis mensuellement à Eurostat dans le cadre d'une participation au schéma d'échantillon européen du chiffre d'affaires dans le commerce de détail. Notons encore que ces résultats précoces sont fortement corrélés avec les résultats définitifs calculés sur base des déclarations TVA.

Enquête de conjoncture dans le commerce et les services

Une enquête de conjoncture trimestrielle dans le commerce de détail et les autres services a été planifiée en collaboration avec la Chambre de Commerce. L'échantillon a été établi et la méthodologie a été développée. Une convention signée entre le STATEC et la Chambre de Commerce fixe en détail les travaux à réaliser par les partenaires. Le STATEC est e.a. en charge de la saisie des données ainsi que du calcul des résultats. L'enquête a été lancée en janvier 2005.

Indice des prix des services

Le projet pilote en vue de la mise en place de statistiques conjoncturelles sur les prix des services, exécuté en sous-traitance par une société spécialisée, avait été lancé en mars 2003. Suite à la faillite du prestataire, le contrat avait été repris début novembre 2003 par Planistat Europe. L'achèvement de la première phase du projet pilote, prévu pour mi-avril 2004, a été ajourné. Le projet n'a été finalisé qu'à la fin juin 2004 et comporte des lacunes. Théorique et superficiel, le rapport final ne peut pas être utilisé comme manuel méthodologique (et outil de travail). En outre, certaines prestations-types n'ont pas été définies ou des activités n'ont pas été suivies. Les travaux d'implémentation de l'enquête, prévue dans le règlement 'court terme' amendé et qui devrait avoir comme première période de référence T1/2006, ont été arrêtés fin 2004 et ne devraient redébuter qu'en 2006.

3.2.4. Statistiques de la société de l'information

Le règlement communautaire no 808/2004/CE du Parlement européen et du Conseil sur les statistiques de la Société de l'Information a été adopté en avril 2004.

Afin d'alléger la charge de réponse des ménages, le STATEC a pris l'initiative de supprimer une enquête et de se reporter sur une enquête existante et co-financé par le programme eLuxembourg (Ministère de la Fonction Publique) . Il n'y a eu pour l'année de référence 2004 qu'une seule enquête harmonisée auprès des ménages sur l'utilisation des NTIC (Nouvelles technologies de l'information et de la communication) pour les besoins de la statistique publique. Ceci sera également le cas pour les années à venir, exemple de simplification administrative et de centralisation.

Les enquêtes concernant les NTIC sont effectuées par ILRES auprès des ménages et des particuliers et par le CEPS/INSTEAD auprès des entreprises sous la responsabilité méthodologique du STATEC et selon les critères définis dans le cadre communautaire de l'UE.

Les résultats des différentes enquêtes 2003 ont été publiés dans le Bulletin du STATEC no 3/2004: « Les technologies de l'information et de la communication dans les ménages et les entreprises au Grand-Duché de Luxembourg en 2003 ».

Les résultats des enquêtes 2004 auprès de ménages et des particuliers ont été produits en décembre 2004, ceux de l'enquête 2004 auprès des entreprises début 2005.

Comme par le passé, le STATEC a coordonné la fourniture à EUROSTAT de données statistiques sur l'audiovisuel ainsi que sur les activités de télécommunications.

3.2.5. Statistiques de la recherche et du développement

Au niveau communautaire l'année 2004 a connu l'adoption de deux règlements:

- le règlement no 753/2004/CE de la Commission du 22 avril 2004 mettant en oeuvre la Décision no 1608/2003/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les statistiques de la science et de la technologie et
- le règlement no 1450/2004/CE de la Commission du 13 août 2004 mettant en oeuvre la Décision no 1608/2003/CE du Parlement européen et du Conseil relative à la production et au développement de statistiques communautaires d'innovation.

En conséquence l'adaptation des enquêtes aux exigences des deux règlements a été une des préoccupations majeures en ce domaine.

L'analyse des résultats de la 3^e enquête communautaire sur l'innovation (CIS3) et des résultats pour le secteur de l'Etat de l'enquête de R&D a pu être réalisée en 2004.

Les préparatifs de l'enquête « Community Innovation Survey (CIS) light » portant sur trois sujets: R&D (2002 et 2003), innovation (2002 et 2003), brevets et autres méthodes de protection de l'innovation (2002 et 2003) ont été achevés en décembre 2003. Un contrat signé entre le CEPS et le STATEC prévoyait la fourniture des données pour fin 2004. Malheureusement, le prestataire – le CEPS- n'a pas tenu ses engagements et l'enquête n'a pu être lancée qu'au début 2005 par le CEPS/INSTEAD pour le compte du STATEC en coopération avec le Centre de veille technologique, CRP Henri Tudor.

Notons encore que les enquêtes sur la R&D sont financées conjointement par le Ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ainsi que par le STATEC année par année.

3.2.6. Tourisme

Dans le cadre de la mise en oeuvre de la Directive 95/57/CE du Conseil du 23 novembre 1995 concernant la collecte d'informations statistiques dans le domaine du tourisme, deux enquêtes sont effectuées chaque année:

- l'enquête sur les arrivées et les nuitées dans les établissements d'hébergement dont le but est la collecte de données pour la mesure et l'analyse des flux de tourisme interne et récepteur ainsi que
- l'enquête trimestrielle sur le volume de tourisme et le comportement de voyage de la population résidente luxembourgeoise dont le but est la mesure et l'analyse des flux de tourisme émetteur.

Le Bulletin du STATEC no1/2004 a compilé les statistiques d'hébergement 2001-2003.

Dans le domaine de la statistique d'hébergement le STATEC a poursuivi ses efforts visant à améliorer la qualité de cette statistique en intensifiant sa collaboration avec les grands hôtels au niveau de la fourniture des informations de base.

On peut encore retenir que l'année 2004 a été une année record pour l'hôtellerie luxembourgeoise. Le nombre de nuitées dans les hôtels, auberges et pensions a en effet atteint la barre des 1 270 000 nuitées, soit le nombre de nuitées plus élevé jamais enregistré depuis 1952, première année où cette statistique a été effectuée.

3.2.7. Statistiques du bâtiment B1

- Indice des prix de la construction

Les indices de prix de la construction des bâtiments résidentiels et semi-résidentiels sont publiés semestriellement, en janvier et en juillet, dans l'indicateur rapide A2. Les résultats reposent sur les indications recueillies par des enquêtes menées pour les mois de référence avril et octobre auprès d'un échantillon d'entreprises du bâtiment.

Les indices sont établis actuellement sur la base 100 en 2000. La série rétrospective des indices de synthèse généraux, qui remonte jusqu'en 1940, est maintenue sur la base initiale 1970.

- Statistique des autorisations de bâtir

L'indicateur rapide Série G fournit trimestriellement des renseignements sur le nombre des permis de construire délivrés chaque mois par les communes, ainsi que sur le nombre des logements et les volumes bâtis autorisés.

- Statistique des bâtiments achevés

Il s'agit d'une enquête continue auprès des maîtres d'ouvrage qui recense toutes les constructions nouvelles. Les résultats fournissent des indications détaillées sur les bâtiments achevés au cours d'une même année et leurs caractéristiques essentielles. Les résultats de 2002 sont parus au Bulletin N° 4/2004.

- Statistique des ventes de biens immobiliers

Une documentation sur les ventes de biens immobiliers est publiée périodiquement depuis l'année 1986 au Bulletin du STATEC (résultats à partir de 1974). Elle distingue six catégories d'immeubles bâtis et cinq catégories d'immeubles non-bâtis. En 2004, la série a été complétée par la publication des résultats des années 1992-2002 au Bulletin du STATEC N° 6/2004.

3.2.8. Transports, agriculture, environnement

3.2.8.1. Transports routiers de marchandises

La mise en route d'un système automatisé pour la gestion des questionnaires (rentrés et rappels) a nettement amélioré la qualité de la statistique.

Si nous avons constaté un accroissement du nombre de questionnaires utilisables, une amélioration nette a également été constatée au niveau des délais des rentrées des données à fournir. Cette amélioration a été rendue possible via une meilleure organisation du service. A l'avenir une même personne s'occupe de la gestion journalière de l'enquête. De ce fait, les données sont vérifiées manuellement dès le retour du questionnaire du point de vue qualité, et en cas de besoin, des renseignements supplémentaires pourront être demandés immédiatement aux sociétés de transports.

L'encodage des 3 premiers trimestres de l'année 2004 a été terminé début janvier 2005 et les données ont été transmises à Eurostat.

3.2.8.2. Autres activités dans les domaines des transports

Le STATEC assume la fonction de coordinateur pour l'établissement de statistiques dans les autres domaines, tels que le transport par chemin de fer, la navigation intérieure et les transports aériens. A ces fins, le STATEC est en train de renforcer cette coordination en organisant des réunions périodiques avec les institutions responsables pour le développement de ces statistiques et par une participation active dans les groupes de travail d'Eurostat.

Un nouveau règlement pour la navigation intérieure est en cours d'élaboration et Eurostat envisage l'accord du parlement pour juin/juillet 2005.

3.2.8.3. Questionnaire commun dans le domaine des transports

Ce questionnaire qui nous est envoyé annuellement par Eurostat reprend toutes les activités du domaine des transports et les accidents routiers. La collecte des données est une collecte commune d'Eurostat, des Nations Unies et du CEMT.

3.2.9. Parc automobile

3.2.9.1 Immatriculations

L'établissement de l'indicateur mensuel D ne pose pas de problèmes. La coopération avec S.N.C.T. est très bonne.

3.2.9.2 Parc automobile

Les données reprenant la situation du parc au 1.1.2004 et au 30.6.2004, ainsi que les nouvelles immatriculations en 2004 sont disponibles. Le problème du nombre des tracteurs agricoles en service n'est toujours pas résolu, du fait que Sandweiler n'a pas encore terminé l'encodage des questionnaires.

3.3. Statistiques agricoles

3.3.1. Recensements nationaux

- Recensement agricole annuel du 15 mai

Il porte sur la superficie des terres de culture, l'effectif du bétail, le parc de machines et les installations agricoles, ainsi que sur la population et la main-d'œuvre agricoles. Les résultats définitifs de 2003 ont été publiés au Bulletin du STATEC No 2/2004.

- Recensement triennal du bétail au 1^{er} décembre

Il porte sur les différentes catégories de cheptel. Les résultats définitifs du recensement de 2002 ont été publiés au Bulletin du STATEC No 4/2003, ensemble avec ceux du recensement agricole annuel. Le prochain recensement aura lieu en 2005.

3.3.2. Recensements et enquêtes dans le cadre européen

- Structure des exploitations agricoles

Enquêtes effectuées tous les deux à quatre ans dans les pays de la Communauté dans le cadre du projet EUROFARM, couvertes par le recensement du 15 mai. L'enquête de 2003 a été terminée au cours du premier trimestre 2004. La prochaine enquête aura lieu en 2005.

- Enquêtes par sondage sur le cheptel bovin, ovin, caprin et porcin

Enquêtes effectuées les 1^{er} décembre des années où il n'y a pas de recensement triennal du bétail. Ce dernier sert de base d'échantillonnage. Les résultats servent à l'établissement de prévisions de production au niveau communautaire. Les enquêtes au 1^{er} décembre 2004 ont été achevées à la mi-février 2005.

3.4. Environnement

Les contacts avec le Ministère de l'environnement et l'Administration de l'environnement se sont poursuivis, notamment au sujet des « Indicateurs structurels » et des « Indicateurs de développement durable »

3.5. Centrale des bilans

La loi du 19 décembre 2002 relative au Registre du Commerce et des Sociétés prévoit que « les comptes annuels et le solde des comptes seront transmis au STATEC pour archivage informatique » La Centrale des bilans sera la traduction pratique de cette disposition. En 2004 le STATEC a mandaté un bureau de consultants pour réaliser une étude de faisabilité sur la création d'une Centrale des bilans au Luxembourg.

Cette étude a comporté un bref historique et des entretiens avec les principaux intéressés et concernés (Administration des contributions, Administration de l'enregistrement et des domaines, Registre de commerce et des sociétés, Ministère de la Justice, STATEC). Elle a aussi examiné plus en détail les situations dans les pays limitrophes (France, Belgique et Pays-Bas).

L'étude a débouché sur une description plus détaillée du processus générique de la future Centrale des bilans et des principaux chantiers à mettre en oeuvre. "

Les principaux chantiers seront analysés plus en détail jusque fin février 2005. Il s'agit plus particulièrement:

- de l'analyse de la procédure de dépôt
- des produits « simples » de la future centrale des bilans
- des possibilités de réduction de la charge administrative à travers l'existence d'un futur plan comptable
- coordination du projet entre STATEC, Registre de commerce et des sociétés et Ministère de la Justice.

Les travaux seront intensifiés en 2005 en collaboration étroite avec le Ministère de la Justice et le Registre de commerce et le Centre informatique de l'Etat.

L'objectif est d'être opérationnel après le premier trimestre 2006. La mission première de la Centrale des bilans sera la mise à disposition des différents acteurs économiques d'informations récentes et de données fiables sur la situation financière des entreprises luxembourgeoises. Dans un premier temps les produits offerts seront des produits qu'on peut qualifier de « simples » comme par exemple une copie numérisée des comptes annuels, mais aussi des données chiffrées du bilan et du compte de pertes et profits sous un format exploitable informatiquement. Dans un deuxième temps, l'on peut songer à des produits plus élaborés, construits autour d'analyses économiques et de retraitements statistiques.

Au-delà de l'information publique la Centrale des bilans centralisera aussi des documents comptables non accessibles au public, documents qui sont systématiquement requis par d'autres administrations en raison de leurs attributions particulières. Le STATEC voit ici une formidable opportunité de simplification des charges administratives, permettant aux entreprises de ne remettre qu'une seule fois les documents auprès du RCS et la Centrale des bilans jouant le rôle de banque de données sécurisée des données comptables pour d'autres organismes publics.

Il s'agit d'une contribution significative à la réduction des charges administratives, une fois que la Centrale sera en état de marché.

4. Travaux de synthèse

4.1. Comptes nationaux

4.1.1. Mise en œuvre du SEC95 (règlement du Conseil (CE) no 2223/96 du 25 juin 1996) et procédure des déficits excessifs

Comme depuis la première publication de comptes nationaux selon la nouvelle méthodologie harmonisée européenne du SEC95, la mise en place progressive du système complet de comptes et tableaux s'est encore poursuivie en 2004. Rappelons que le règlement SEC95 et ses amendements mettent le Luxembourg dans l'obligation d'introduire jusqu'en 2005 un système complet de comptes nationaux trimestriels et annuels comprenant les comptes non financiers (par branche et par secteur), les comptes financiers et les comptes de patrimoine par secteur, ainsi que des tableaux détaillés d'équilibre ressources/emplois par produit et des tableaux entrées-sorties symétriques.

Les principaux axes de travail en 2004 ont été:

a) Comptes nationaux trimestriels

Poursuite des travaux d'implémentation de la toute première série de comptes nationaux trimestriels pour le Luxembourg (période 1995 à 2004). Les principaux travaux en la matière ont été:

- Établissement des règles d'équilibrage automatiques pour les 270 produits des tableaux ressources emplois trimestriels et décision sur les indicateurs alternatifs disponibles pour l'estimation du profil trimestriel des différents produits.
- Développement des procédures de calcul à prix constants.
- Simulation de comptes nationaux trimestriels à prix courants et prix constants pour les années 2001, 2002 et 2003 et analyse simultanée des indicateurs afin d'optimiser le choix des indicateurs disponibles.

- Calcul et analyse de comptes nationaux trimestriels pour les trois premiers trimestres de 2004 et analyse des indicateurs sous-jacents.

A aussi été organisé en janvier 2004 un séminaire intitulé « Genèse de comptes nationaux trimestriels au Luxembourg » qui s'adressait aux principaux futurs utilisateurs luxembourgeois de comptes nationaux trimestriels. A cette occasion a aussi été distribué un premier document méthodologique.

b) Comptes nationaux annuels de l'économie totale

- Publication nationale et fourniture à Eurostat (et à l'OCDE) des principaux agrégats annuels (trois optiques – prix courants, prix constants) des comptes nationaux luxembourgeois au 1er mai 2004 (programme de transmission SEC95). Mise à jour des chiffres pour les années 2000 à 2002, première estimation de l'année 2003.
- Publication nationale et fourniture à Eurostat (et à l'OCDE) des principaux agrégats annuels, y compris le passage du PIB au RNB, (trois optiques – prix courants, prix constants) des comptes nationaux luxembourgeois au 1er octobre 2004 (programme de transmission SEC95). Mise à jour des chiffres pour les années 2001 à 2002 et 2003.
- Rédaction d'un inventaire détaillé des sources et méthodes de calcul du RNB (revenu national brut).
- Analyse statistique de la qualité des données de base des institutions financières et d'assurances en relation avec l'implémentation en 2005 de la nouvelle méthode de calcul des SIFIM (services d'intermédiation financières indirectement mesurés) en application du règlement (CE) No 448/98 du Conseil du 16 février 1998 complétant et modifiant le règlement (CE) No 2223/96 en ce qui concerne la répartition des services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM) dans le cadre du système des comptes nationaux et régionaux (SEC) et du règlement de la Commission (CE) No 1889/2002 du 23 octobre 2002 mettant en œuvre le règlement du Conseil (CE) No 448/98 complétant et modifiant le règlement (CE) No 2223/96 en ce qui concerne la répartition des services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM) dans le cadre du système des comptes nationaux et régionaux (SEC).
- Démarrage des travaux relatifs à la grande révision 2005 des comptes nationaux. En effet le programme de travail harmonisé au niveau des pays de l'UE prévoit une révision approfondie des séries de comptes nationaux à rythme quinquennal.
- Démarrage des travaux de compilation de tableaux entrées sorties symétriques pour les années 1995 à 2003 (finalisation des travaux prévue pour 2005).

c) Comptes des administrations publiques

- Notification déficits excessifs (tableaux SEC95 montrant, entre autres, le solde besoin/capacité de financement du secteur des administrations publiques) des 1^{er} mars et 1^{er} septembre à Eurostat. Transmission simultanée des principaux agrégats des comptes des administrations publiques.
- Présentation du budget de l'Etat selon les critères de Maastricht lors du dépôt du projet de budget 2005 auprès de la Chambre des députés.
- Transmission trimestrielle à Eurostat des tableaux des comptes non-financiers et financiers trimestriels des administrations publiques.
- Première transmission trimestrielle de la dette publique selon les critères de Maastricht.
- Mise à jour annuelle des données SDDS (Special Data Dissemination Standard du Fonds Monétaire International) relatives aux recettes et dépenses des administrations publiques (version consolidée).
- Mise à jour trimestrielle des données SDDS relatives à la dette de l'administration centrale et des administrations publiques par maturité et devise.
- Mise à jour mensuelle des recettes et dépenses de l'Etat central
- Rédaction d'un inventaire des sources et méthodes d'évaluation des données du questionnaire de notification procédure de déficit excessif

4.1.2. Ressources propres de l'U.E. et procédure de déficit excessif

A côté de l'effort continu de mise en œuvre du SEC95 trois tâches, dictées chacune quasi exclusivement par les besoins de l'Union européenne (UE), sont devenues des classiques dans les travaux de Comptabilité nationale:

- Transmission du questionnaire RNB/PNB pour le 15 septembre de chaque année pour le calcul de la 4^{ème} ressource propre (ressource RNB/PNB) de l'Union européenne. Etabli depuis 1999 sur base du SEC95 le questionnaire prévoit 26 positions pour permettre le passage du PIB selon le SEC95 au PNB selon l'ancien système de comptabilité nationale (SEC79). En effet, l'article 8 du règlement SEC95 dispose qu'aux fins du budget et des ressources propres le SEC deuxième édition (SEC79) est utilisé tant que la décision du Conseil 94/728/CE est en vigueur. La décision du Conseil du 29 septembre 2000 relative au système des ressources propres des Communautés européennes prévoit le passage au RNB selon le SEC95 pour le calcul de la 4^{ème} ressource à partir de l'exercice 2002 (donc en octobre 2003). Ceci implique qu'en octobre 2003 et 2004 le STATEC a fourni le PNB selon le SEC79 pour les années antérieures à 2002 ainsi que le RNB selon le SEC95 pour l'année 2002 et 2003.

- Mise à disposition de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines des données statistiques nécessaires au calcul de la base TVA et du taux moyen pondéré pour la détermination de la contribution luxembourgeoise à la troisième ressource propre (ressource TVA) de l'U.E. Une mission de contrôle en la matière aura de nouveau lieu fin 2004.
- Travaux dans le cadre de la procédure des déficits excessifs en collaboration avec l'Inspection Générale des Finances, l'Inspection Générale de la Sécurité Sociale, le Ministère des Finances et le Ministère de l'Intérieur. Deux fois par an (en février et en août) l'unité comptes nationaux met à jour les comptes des administrations publiques en vue de l'estimation de la capacité ou du besoin de financement (excédent/déficit) de ce secteur selon les règles du SEC95 et établit les chiffres officiels relatifs à la « dette publique » telles que définies par le traité de Maastricht. Dans ce contexte il y a lieu de noter une extension sensible des tableaux à fournir à la Commission (nouveau schéma de transmission à partir de février 2004) et la proposition de règlement du Conseil relatif à l'élaboration et la transmission trimestrielle de données sur la dette publique.

4.2. Analyse conjoncturelle et prévisions macro-économiques

L'unité C2 regroupe trois universitaires et une demie-tâche d'employé de niveau bac. Les missions de l'unité C2 recouvrent l'analyse conjoncturelle, les prévisions et la modélisation.

4.2.1. Production de chiffres

4.2.1.1. Séries désaisonnalisées

L'unité C2 "Conjoncture et prévisions" ne produit a priori pas de statistiques, mis à part les prévisions. L'unité C2 produit toutefois certaines séries mensuelles "désaisonnalisées", qui se basent sur des séries brutes fournies par d'autres unités du STATEC ou basées sur des statistiques administratives (chiffres d'affaires, emploi). L'utilisation des procédures d'ajustement saisonnier a largement gagné en importance dans le cadre de l'analyse économique. Ces techniques, également très utiles pour déterminer les tendances et les cycles, voire pour isoler les valeurs aberrantes, apportent un plus indéniable pour l'analyse des indicateurs de court-terme par rapport à certaines techniques plus élémentaires visant à neutraliser la saisonnalité (comme la variation en glissement annuel ou la moyenne mobile sur 12 mois). L'objectif est de poursuivre et de renforcer l'utilisation de ces techniques dans l'analyse de court terme, grâce à des formations organisées en interne.

4.2.1.2. Prévisions

L'élaboration de prévisions est, à côté de l'analyse conjoncturelle, le domaine le plus visible de l'unité C2. La production de prévisions se fait au niveau macro-économique et annuel, couvrant les principaux agrégats (PIB, emploi, inflation, chômage, équilibre extérieur) ainsi qu'au niveau des chiffres mensuels d'emploi et de chômage. Ces chiffres mensuels sont en premier lieu établis pour répondre aux besoins de deux comités, à savoir le Comité de Conjoncture et le Comité IPC (Indice des prix à la consommation).

Les prévisions sont en principe mises à jour à l'occasion de la publication des Notes de conjoncture ou s'il y a nécessité en la matière.

4.2.1.2.1. Prévisions mensuelles d'emploi, de population active et d'inflation

- Prévisions de l'emploi

Afin de pouvoir calculer le taux de chômage et vu que les données sur l'emploi émanant de l'IGSS ne sont disponibles qu'avec un retard de 3 mois, le STATEC effectue des prévisions de l'emploi sur les 3 mois manquants. Cet exercice se fait mensuellement à l'aide du logiciel DEMETRA.

Ces données sur l'emploi, ensemble avec le chiffre du nombre de chômeurs inscrits (DENS) de l'ADEM (disponible sans retard), permettent d'estimer la population active et le taux de chômage pour les 3 derniers mois. Ces données sont alors transmises au Comité de conjoncture où elles sont commentées par les experts du STATEC et discutées par les autres membres avant d'être publiées.

- Prévisions mensuelles d'inflation

Les prévisions d'inflation mensuelles sont effectuées selon une méthodologie ad hoc, basée sur des hypothèses en matière de prix pétroliers, de taux de change EUR/USD et d'inflation sous-jacente. Elles permettent notamment de prévoir les échéances de l'échelle mobile des salaires et de "caler" (c.-à-d. d'ajuster) les prévisions macro-économiques annuelles de salaires, qui dépendent précisément des échéances de l'échelle mobile.

Signalons encore que les niveaux d'inflation connus en 2004 ont été relativement mal anticipés par le STATEC, notamment du fait de la forte hausse des prix des produits pétroliers. Le STATEC est loin d'être le seul à avoir sous-estimé l'inflation du fait de ce phénomène; on peut même ajouter que le STATEC a été plutôt rapide pour réviser à la hausse ses hypothèses en matière de prix du pétrole.

4.2.1.2.2. Prévisions macro-économiques annuelles

Le modèle macro-économétrique modux est maintenant pleinement opérationnel pour établir les prévisions. Le volet finances publiques y a été intégré en 2004 ce qui permet d'endogénéiser le compte des recettes et dépenses de l'Etat. D'autres améliorations concernent les spécifications des autres équations comme repris au point 5.2.2.4. L'application de modux à l'élaboration des prévisions a également permis d'améliorer le modèle, de détecter des comportements "invraisemblables".

Une mise à jour des prévisions annuelles figure maintenant pratiquement dans chaque Note de Conjoncture. Des simulations de risque, pouvant facilement être développées avec modux, y sont généralement assorties (cf. pétrole, taux de change, ...). Modux permet notamment d'effectuer des prévisions de fourchettes de croissance cohérentes: la cohérence se rapporte aux liens entre les différents agrégats. Une croissance plus faible entraîne en effet une moindre pression sur les prix (via, notamment un chômage plus élevé) et un emploi moins dynamique. Modux est un outil de cohérence indispensable pour établir et ajuster les prévisions macro-économiques.

Qui plus est, grâce à modux, la prévision peut être effectuée sur un détail élevé, non publié. Ce niveau de détail élevé facilite la vérification des résultats tout en la rendant plus laborieuse, et donc plus longue.

4.2.2. Travaux d'analyse

4.2.2.1. Conjoncture Flash

Le "Conjoncture Flash" est une publication mensuelle sur quatre pages, présentée et diffusée à l'occasion du Comité de Conjoncture. Cette publication a été lancée en janvier 2004: le but était de faire une publication mensuelle de conjoncture à partir des principaux indicateurs de court terme afin de mieux prévoir et annoncer les retournements conjoncturels ou pour insister sur des faits conjoncturels marquants.

Passé la période de mise en route (et certains tâtonnements tant sur la forme que sur le fond), le Conjoncture Flash semble maintenant prendre son rythme de croisière. En terme de public, on peut constater qu'après des débuts laborieux, cette publication est de plus en plus citée ou reprise dans la presse.

Une des difficultés consiste à ne pas diffuser un produit figé mais qui, au contraire, se renouvelle d'un numéro sur l'autre. C'est une différence avec une publication comme la note de conjoncture, qui reprend souvent les mêmes tableaux et graphiques. Cela suppose une certaine flexibilité et également un peu de créativité, tant au niveau des rédacteurs que du secrétariat.

4.2.2.2. Notes de conjoncture (NDC)

La Note de conjoncture no. 1 (L'économie luxembourgeoise en ...) a été remaniée, tant sur la forme que sur le fond. Certaines parties, dont la pertinence économique paraissait marginale, ont été réduites (Agriculture), voire carrément supprimées (Energie). D'autres ont émergé, comme le chapitre sur l'économie de la connaissance ou celui sur la démographie des entreprises.

La table de matière de la plus volumineuse publication sur l'état de l'économie luxembourgeoise se présente maintenant comme suit:

Un numéro des NDC a été supprimé à savoir le numéro 3, publié normalement entre le 15 et le 30 juillet. Les raisons sont multiples:

- création du Conjoncture-Flash (cf. ci-dessus)
- période de publication peu propice (vacances scolaires)
- pas de répit pour les conjoncturistes en raison du Rapport annuel (publication mi-mai)
- plus de temps pour faire des analyses plus approfondies (soit pour des encarts, soit dans les parties dites "traditionnelles")
- paraître plus tôt avec la NDC 2 en septembre...

Le nombre de petites études publiées dans les NDC a considérablement évolué: pas moins de 18 encarts ont été introduits dans les deux premières NDC de 2004.

4.2.2.3. Analyse et études

L'année 2004 a vu l'extension du nombre d'études réalisées *en interne*, ainsi qu'une approche plus scientifique.

Les projets *extérieurs* (boucle prix/salaires, indicateurs précurseurs) ont quelque peu souffert de l'absence de données trimestrielles jusqu'à ce qu'une solution intermédiaire ait pu être trouvée.

Globalement, il faut cependant se féliciter de cette collaboration extérieure:

- à l'OFCE (Organisme français des conjonctures économiques), en raison du savoir-faire et de la compréhension exacte des besoins du STATEC;
- à la CREA (Cellule de recherche en économie appliquée auprès de l'Université du Luxembourg), en raison de la qualification et de l'intérêt élevés du chercheur en place.

La section restant focalisée sur la conjoncture et les prévisions; toute problématique analysée devrait être vue dans ce contexte. Toutefois, la nécessité d'approfondir des sujets particuliers, le plus scientifiquement possible (étant donné les contraintes de temps et de ressources) est bien réelle.

4.2.2.4. Projets de recherche extérieurs

- Modux (collaboration avec l'Observatoire Français des Conjonctures économiques, OFCE)

Les travaux entrepris avec l'OFCE ont débouché sur une version de modux tout à fait opérationnelle, testée et vérifiée au niveau des relations économétriques et des résultats des simulations.

L'essentiel des travaux avec l'OFCE a résulté en une analyse des propriétés de modux par une approche basée sur des simulations. Ont été effectuées une vingtaine de simulations, soit du type standard, soit propres à l'économie luxembourgeoise.

Les résultats des simulations standards ont été comparés avec des simulations analogues, effectuées sur des modèles des pays voisins. En cas de divergence, des explications ont été cherchées, soit au niveau de la structure de modux, soit au niveau des spécificités d'une petite économie ouverte.

- Boucle prix-salaires trimestrielle/CREA

L'objectif de ce projet est de développer un modèle trimestriel sur la formation des prix et des salaires dans l'économie luxembourgeoise. Les premiers résultats du projet sont des papiers théoriques décrivant in extenso la formation des prix et des salaires dans une petite économie ouverte. Il s'agit d'une modélisation théorique qui prend en compte explicitement la petite dimension de l'économie luxembourgeoise.

Il s'agit du premier projet de recherche devant être effectué sur des données trimestrielles. En l'attente d'une série de comptes trimestriels officiels, une solution intermédiaire a été adoptée (cf. 5.2.2.4. Modèle à indicateurs précurseurs).

Les premiers résultats économétriques sont devenus disponibles début 2005. Le projet devrait toutefois se poursuivre encore sur plusieurs trimestres afin d'aboutir à un modèle opérationnel. Au printemps 2005 les nouvelles données de Comptes nationaux trimestriels seront prises en compte.

4.2.2.4. Modèles

◆ *Modux*

Les travaux de développement vont bon train. Modux se compare très favorablement, à la fois en terme de structure qu'en terme de résultats de simulations, aux modèles des pays voisins. Un document de travail détaillé a été publié sur le site web du STATEC. Un Cahier du STATEC va être publié afin de rendre modux public. Un cahier des variantes exposera les réactions de modux face aux chocs extérieurs.

Travaux entrepris en 2004:

- intégration des finances publiques
- finalisation des travaux d'estimation
- analyse des résultats des chocs simulés; quelques allers-retours avec les consultants afin d'améliorer progressivement les équations.

◆ *Modèle trimestriel*

Un projet de recherche mené de concert avec la CREA (Université de Luxembourg) est censé poser les bases d'un futur modèle économétrique trimestriel. Actuellement, les développements se concentrent sur la boucle prix-salaires. De premiers résultats économétriques devraient être connus avant la fin de l'année.

◆ *Modèle d'équilibre général*

Un projet de recherche mené avec l'ULB vise à développer un modèle d'équilibre général pour le Luxembourg. Le projet a démarré en automne 2004 avec la collecte et la saisie des données.

◆ *Modèle d'indicateurs précurseurs*

Un modèle à indicateurs précurseurs est destiné à prévoir la croissance du PIB sur un horizon très court (2 trimestres). Généralement, la prévision s'effectue sur le passé récent en démarrant du dernier trimestre de PIB connu. Sur l'horizon de prévision, il y a une période pour laquelle il existe des données (production industrielle, enquêtes de conjoncture) et une période où de telles données font défaut. On utilise alors des indicateurs conjoncturels censés porter une information sur le futur, comme la production *attendue*, la durée d'activité assurée ou les carnets de commandes. Un tel modèle précurseur permet en général de "caler" la prévision sur l'année en cours, si l'on dispose de 1 à 2 trimestres de données observées ou de donner une première indication sur l'année à venir, *étant données* les informations statistiques du moment.

4.2.3. Communications

L'unité participe à quelques groupes de travail, internes ou externes, internationaux ou nationaux.

Les groupes externes au STATEC mais nationaux sont les suivants:

- Comité de Conjoncture (présentation du Conjoncture Flash, prévision de l'emploi)
- Groupe de travail prévisions économiques (GTPE, Ministère des Finances, Ministère de l'Economie, Ministère de l'Intérieur et Inspection Générale de la Sécurité Sociale). Ce groupe animé par l'unité C2. Y sont discutés la situation conjoncturelle et les prévisions. Le groupe fonctionne notamment dans une composition très similaire dans le but de préparer, au niveau administratif, les programmes de stabilité et de croissance.
- Comité permanent de l'emploi: analyse du marché du travail.
- Observatoire des relations professionnelles et de l'emploi (ORPE).
- Commission Bâtiment: situation conjoncturelle et structurelle dans la construction.
- Conseil économique et social: présentation de la situation conjoncturelle et des prévisions.
- Commission Finances de la Chambre des Députés (Cofibu): présentation de la situation conjoncturelle et des prévisions.

Les groupes externes du STATEC, internationaux sont les suivants:

- Groupes de travail du Comité de Politique économique (Commission UE), sur
 - les salaires;
 - les "Output-gaps" et soldes structurels.
- Euro-indicateurs (indicateurs conjoncturels, auprès Eurostat)
- STEP (prévisions économiques auprès de l'OECD).
- Budgets économiques (prévisions économiques auprès de la Commission de l'UE).

4.2.4. Colloques/ Séminaires/ Conférences

L'unité C2 a pris l'initiative de créer un séminaire économique au sein du STATEC, l'objectif étant de réunir, pendant une heure, toutes les 2-3 semaines les économistes du STATEC ou d'autres administrations, voir du monde universitaire afin de discuter d'un sujet économique, sur base d'une présentation. Les orateurs peuvent être des (chercheurs) externes ou des internes.

L'unité C2 a élaboré deux papiers de recherche pour des conférences internationales.

4.3. Statistiques des relations économiques extérieures

Concrètement la division D « Statistiques économiques extérieures » assure la collecte, la production et l'analyse dans trois domaines:

- Le commerce extérieur (COMEXT);
- Les investissements directs étrangers (IDE)
- La balance des paiements courants (BDP)

Avant de présenter les principaux résultats des travaux durant l'année 2004 dans ces trois domaines, nous abordons en guise d'introduction quelques aspects transversaux de ces statistiques.

4.3.1. Quelques caractéristiques transversales des statistiques économiques extérieures

4.3.1.1. Réglementation communautaire

A partir de 2005 toutes les statistiques économiques extérieures (SEE) feront l'objet d'un règlement communautaire.

Les statistiques COMEXT font depuis de longue date l'objet de règlements communautaires. En 2003, le règlement relatif à Intrastat a connu quelques modifications qui vont entrer en vigueur en 2005.

Par contre, les statistiques relatives à la BDP et à l'IDE n'ont jusque là fait l'objet uniquement d'un « gentleman's agreement ». Ce n'est que cette année qu'un règlement communautaire a été arrêté au sujet de ces deux statistiques.: Contrairement à la statistique COMEXT, le règlement BDP et IDE ne porte que sur l'output et ne règle donc pas la collecte des données (dont l'organisation – subsidiarité oblige – est du ressort de chaque Etat membre).

Par ailleurs, il est à noter qu'en matière de BDP la Banque Centrale Européenne (BCE) a également arrêté un ensemble de dispositions harmonisées dans la «*Guideline of the European Central Bank of 2 May 2003 on the statistical reporting requirements of the ECB in the field of Balance of Payments and International Investment Position statistics, and the international reserves template*» (ECB/2003/7)

4.3.1.2. Compétence partagée respectivement entre la BCE et Eurostat et entre la BCL et le STATEC

Le passage à la réglementation a encore renforcé les contraintes et obligations en matière de BDP et IDE. Compte tenu de la compétence partagée de ces deux statistiques au niveau européen – entre la BCE et Eurostat –, l'on a retenu la même répartition des responsabilités entre BCL et STATEC. La coopération au Luxembourg entre les deux institutions impliquées est établie depuis la fin des années 90 et elle est inscrite dans la loi du 28 juin 2000 régissant la production de statistiques BDP et IDE. Depuis ses débuts et jusqu'à cette date cette coopération a toujours très bien fonctionné entre les unités respectives des deux institutions nationales en charge de cette compétence partagée.

Au niveau national, mais surtout au niveau européen, le principe de la compétence partagée demande des efforts accrus de concertation et nous oblige à suivre les développements méthodologiques tant du côté d'Eurostat que du côté de la BCE. Cet exercice est intensif en ressources e.a. par la multiplication de réunions: CMFB, comité BDP, groupe de travail BDP, respectivement au niveau d'Eurostat et de la BCE.

4.3.1.3. Production mensuelle

A l'exception de la statistique sur les encours d'IDE, toutes les SEE sont à produire à un rythme mensuel – et de surcroît à des échéances de plus en plus rapprochées. Cette contrainte de la périodicité impose des exigences très poussées au niveau des procédures de collecte, ainsi que pour les travaux de contrôle et de production.

Compte tenu des délais très courts (et du manque de respect des échéances par beaucoup de déclarants) l'on assiste à un accroissement des arbitrages de dernière minute pour estimer la non réponse à un niveau détaillé et/ou pour redresser rapidement des erreurs de déclaration.

Afin de répondre à toutes ces exigences, des restructurations ont eu lieu dans et entre les unités de la division.

4.3.1.4. Qualité et cohérence

Tant la BCE qu'Eurostat ont renforcé au cours des dernières années les exigences en matière de qualité. Les deux règlements récents régissant les SEE prévoient d'ailleurs l'application d'un « monitoring » en matière de qualité et les comités respectifs vont mettre en place un système de critères d'évaluation.

Au-delà de cette nouvelle exigence, la plupart des SEE sont – de part leur nature – soumises intrinsèquement à une série de critères de cohérence:

a) Les données miroir

Toute ventilation géographique des SEE produit intrinsèquement des séries susceptibles d'être comparées aux données miroir du pays partenaire. Des efforts soutenus seront menés dorénavant pour analyser nos résultats avec les principaux pays partenaires.

b) Cohérence entre flux et stocks

Ce type de tests de cohérence s'applique principalement aux statistiques IDE et à certains postes de la BDP (e.a. revenu d'investissement). En l'absence de données séparées pour le passé (à cause de la production intégrée des mouvements de capitaux au niveau UEBL jusqu'en 2001), le Luxembourg devra dès à présent mettre en place des procédures bien spécifiques à ce sujet.

c) Cohérence des SEE avec les statistiques nationales.

L'ensemble des SEE devront bien sûr être en concordance avec d'autres données (micro- et) macro-économiques nationales. Des analyses de ce type ont déjà été effectuées par le passé. Elles devront être renforcées – notamment pour être mieux en phase avec les rythmes de production et de publication. Un élément novateur sera certainement l'introduction des comptes trimestriels.

4.3.2. Statistiques du commerce extérieur

Les informations statistiques sont collectées auprès des opérateurs intra-communautaires (par le STATEC dans le cadre du système Intrastat) et extra-communautaires (par les Administrations des Douanes et Accises de l'UEBL sur base des documents administratifs uniques). Après l'analyse, le contrôle et le redressement des données brutes, le STATEC (Unité D1) établit, pour le compte des institutions nationales et internationales (Eurostat, OCDE, ONU, ...), les statistiques du commerce extérieur.

Le STATEC publie mensuellement les statistiques du commerce extérieur du Luxembourg, sous la forme d'un Indicateur rapide (Série H), ainsi que annuellement un Bulletin, qui propose une synthèse de nature conjoncturelle et structurelle des résultats statistiques.

Hormis ces activités courantes, le STATEC a focalisé ses efforts sur la modernisation de ses structures. Dans ce contexte, l'on a procédé à une restructuration qui comprend deux volets. Le premier consiste à renforcer la cellule « Analyse » en sous-effectif notoire. Deux demi-tâches de la cellule « Encodage » assistent dorénavant les analystes dans leurs travaux. De plus, la fusion de deux postes à mi-temps de la carrière B (cellule « Encodage ») et leur reconversion en une tâche complète de la carrière D ont été approuvées par la Fonction publique. La nouvelle recrue entrera en service en mars 2005.

Le deuxième volet concerne l'optimisation du processus de travail de la cellule « Analyse ». La plupart des mesures projetées sont étroitement liées aux travaux de reprogrammation. L'outil d'analyse « Business Objects », par exemple, ne pourra être introduit qu'avec la finalisation des travaux précités.

En outre, le STATEC a introduit, dans le cadre de eLuxembourg, un projet de développement d'un outil de collecte des données Intrastat basé sur les technologies Internet. La mise en service de l'outil par le STATEC est prévue pour le troisième trimestre de l'année 2005. L'adaptation de l'outil aux besoins nationaux est réalisée dans le cadre de eLuxembourg.

Reste toutefois à résoudre la question des ressources humaines (gestion de mots clés, help-desk, ...).

L'outil on-line poursuit un double objectif:

- réduire la charge administrative des entreprises en leur offrant un outil de collecte à technologies modernes
- réduire sensiblement la part des déclarations sur papier transmises au STATEC

Ce projet vise donc à simplifier les procédures déclaratives des entreprises et à optimiser l'exploitation des données au niveau du STATEC. En matière de simplification le STATEC a encore pris une autre mesure dans le cadre INTRASTAT. En conformité avec l'article 10 du règlement (CE) n° 638/2004 du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004, les seuils d'exemption ont été augmentés de +50% (100.000 à 150.000 EUR) avec effet au 1^{er} janvier 2005. Le seuil d'exemption se rapporte à la valeur annuelle des exportations ou des importations intra-communautaires d'une entreprise.

Il est attendu que quelque 12% des déclarants Intrastat seront libérés de leurs obligations statistiques en 2005. La perte d'informations se limite à moins de 1% de la valeur globale.

L'objectif d'optimisation de l'exploitation est quant à lui indispensable pour répondre aux exigences suivantes:

- la réduction progressive des délais légaux de transmission des statistiques aux institutions européennes (Eurostat, BCE),
- l'accroissement régulier du nombre des redevables de l'information statistique,
- l'entrée en vigueur d'une nouvelle législation Intrastat en 2005 qui réglementera e.a. la qualité des données.

Cette dernière exigence ne peut que difficilement être respectée dans les conditions actuelles. L'unité D1 est en effet insuffisamment dotée en personnel qualifié pour ces tâches. A court terme un renforcement (un cadre supérieur et un cadre moyen) est indispensable pour répondre aux exigences communautaires fixées par règlement.

4.3.3. Investissements directs étrangers

Le retard au niveau de la production des résultats suite à la réorganisation de la chaîne de traitement des données a été rattrapé en partie. La production des données relatives aux encours de fin d'année 2001 et 2002 ont pu être achevées. Néanmoins différents obstacles rendent la tâche relativement ardue et expliquent le retard toujours accusé

- o le nombre de dossiers d'entreprises toujours plus important à traiter afin de garantir une couverture suffisante de l'enquête (1995: 630 ; 2002: 846) ;
- o les mutations fréquentes ainsi que la complexité accrue des structures de participation des entreprises nécessitant un travail de contrôle plus long ;
- o les nombreuses interventions auprès des déclarants qui connaissent souvent de réelles difficultés à recueillir certaines informations auprès de leurs sociétés affiliées non-résidentes.

Aux difficultés liées à la collecte et au contrôle des données se sont ajoutés des problèmes de ressources humaines. Pour pallier le manque accru en ressources humaines à l'issue du départ du cadre moyen en fin 2003 jusqu'à l'arrivée définitive du remplaçant en avril 2004 (après l'accomplissement de la formation à l'INAP) l'on a eu recours à plusieurs DATs. Par la suite l'on a dû procéder à une réorganisation interne des travaux suite au congé parental à mi-temps du responsable de l'unité et initier un suppléant aux travaux de l'unité.

Sous cette contrainte des ressources limitées et des retards, certes rattrapés en partie, il faudra faire face à la double exigence de la qualité des statistiques et de la rapidité de production requise dans le cadre du nouveau règlement européen. Compte tenu, d'une part, de l'évolution continue du nombre des enquêtés et, d'autre part, de l'intérêt croissant pour cette statistique dans le contexte de l'attractivité du territoire économique et de la problématique des délocalisations il est indispensable de renforcer cette unité par du personnel qualifié. Cette qualification est d'autant plus requise en raison du volume de travail et de l'expertise indispensable pour faire face à l'attitude négative des déclarants à l'égard de leur obligation statistique.

4.3.4. Balance des paiements

Le système de collecte de données de base pour l'établissement de la balance des paiements du Luxembourg est entré en application le 1^{er} janvier 2002. Les nouvelles instructions relatives à la collecte des données sont disponibles sur les sites respectivement:

- de la BCL: www.bcl.lu/html/fr/index_documents.html
(pour les établissements de crédit)
- du STATEC: www.STATEC.lu/html_fr/Balance_des_paiements/index.htm
(pour les déclarants relevant des autres secteurs).

En effet, conformément à la loi du 28 juin 2000 portant modification de l'arrêté grand-ducal du 10 novembre 1944 relatif au contrôle des changes, la BCL et le STATEC sont ensemble en charge de l'établissement de la balance des paiements et de la position extérieure globale du Luxembourg. La BCL est responsable pour l'établissement du compte d'opérations financières et de la position extérieure globale ainsi que pour l'évaluation des revenus des investissements. Le STATEC est responsable pour l'établissement du compte de capital et de la balance courante, à l'exception des revenus des investissements, ainsi que pour les enquêtes sur l'investissement direct étranger.

L'accord de coopération entre la BCL et le STATEC - signé le 16 janvier 2001 – a mis en oeuvre les modalités d'exécution de ladite loi. Ces dernières portent notamment sur la collecte, le contrôle et la gestion des données, ainsi que sur la répartition des tâches entre les deux institutions. La BCL est chargée de la mise en place et de la gestion de la base de données commune. De plus elle est l'interlocuteur des entreprises du secteur financier. Le STATEC, quant à lui, est l'interlocuteur des entreprises des autres secteurs.

Une concertation très soutenue entre les experts de la BCL et du STATEC assure un déroulement optimal des phases de contrôle et de redressement des données de base, ainsi que de la production des résultats. Au cours des deux premières années d'expérience, le système commun BCL-STATEC a offert un maximum de transparence et de tracabilité, tant au niveau de la collecte que de la production des résultats.

Les résultats mensuels sont régulièrement transmis à la BCE conformément au calendrier fixé. Par ailleurs, les résultats trimestriels ont été envoyés à plusieurs organisations internationales (e. a. BCE, Eurostat, FMI, OCDE). Les 20 délais de remises officiels BDP (Eurostat et BCE), de même que ceux afférents aux autres résultats (ITS, FDI_flows) ont tous été respectés; il en est exactement de même pour les prescriptions en matière de forme de transmission (Gesmes/TS).

Au plan national les résultats trimestriels sont diffusés à un rythme t + 3 mois par le biais d'un communiqué commun. Le STATEC publie en outre des résultats plus détaillés de la balance courante sur son site Internet et dans le cadre de certaines de ses publications. L'actualisation des résultats sur le site (en ce compris l'indicateur rapide N) se fait à un rythme trimestriel (actuellement t + 75 jours comparé au délai prescrit par les organisations internationales de t + 90 jours). Pour ce qui est de la partie «Balance des paiements» sur le site du STATEC on peut noter que toutes les rubriques ont été revues et adaptées en cas de besoin. Une série avec les résultats historiques a été ajoutée aux tableaux existants; les liens internes et avec d'autres sites ont été mis à jour.

Afin de pouvoir disposer de données de base détaillées et de qualité et afin de remédier à certains retards et déficits dans la collecte, le STATEC a étendu les prises de contact avec les déclarants directs. Pour toutes ces interventions, l'objectif visé a été atteint et, dans maints cas, l'action a même donné lieu à une réduction de la charge déclarative pour les entreprises. Au regard de ces résultats encourageants et des obligations communautaires en matière de qualité ce type de coopération étroite avec les déclarants sera poursuivi en 2005.

4.3.5. Études sur la compétitivité

Les analyses sur la compétitivité de l'économie luxembourgeoise ont été poursuivies en coopération avec la CREA (Cellule de Recherche en Economie Appliquée) du Centre Universitaire de Luxembourg. Au mois de juillet 2004 a paru le cinquième rapport sur la compétitivité du Luxembourg dans la série des Cahiers Economiques du STATEC (no 96). Cette publication reprend dans la première partie une analyse des indicateurs de compétitivité actuellement disponibles au Luxembourg.

Dans une seconde partie sont reprises une étude sur les déterminants des coûts et sur la compétitivité dans une petite économie ouverte.

Fin 2004 l'on a entamé dans le cadre de ce projet des analyses sur la question des investissements directs étrangers au Luxembourg. De premiers résultats seront repris dans le sixième rapport qui est en préparation.

5. Publications

5.1. Réalisations en 2004

À côté des publications et séries traditionnelles que le STATEC fait paraître tous les ans, quelques faits saillants peuvent être signalés.

- a) Le site Internet du STATEC n'a pas subi de développements majeurs vu qu'il sera réorganisé en 2005 à l'aide du système de gestion de contenu de l'État (NPS). La partie « informations statistiques » a été migrée sur le nouveau portail géré lui-aussi par le STATEC. Ceci veut dire que www.STATEC.public.lu sera dorénavant un site de présentation de l'Office statistique et un guichet pour les déclarants (ménages et entreprises appelés à fournir des données au STATEC).

Le service de diffusion électronique des communiqués de presse, qui a été réorganisé fin 2004, compte actuellement 420 abonnés. Le portail statistique (www.statistiques.public.lu) est visité en moyenne 500 fois par jour.

- b) Dans la série « Bulletin du STATEC » ont été publiées des études spécifiques sur les technologies de l'information et de la communication, sur la structure des salaires, les ventes de biens immobiliers, les projections démographiques et la démographie des entreprises.
- c) Une première édition de la série « Économie et statistique » a paru en mai 2004, contenant des études succinctes de type « working paper » réalisées par des experts du STATEC et des chercheurs externes.
- d) Le STATEC a participé avec un stand aux journées du livre à Walferdange en novembre 2004.
- e) Dans le cadre de la collaboration transfrontalière, une base de données « Grande Région » a été constituée en 2004. Cette base a pour but de rassembler des données statistiques harmonisées, dans des séries rétrospectives, pour faciliter l'analyse et la rédaction d'ouvrages sur la Grande Région. Cette base constitue aussi une première étape dans l'élaboration d'un portail statistique pour la Grande Région. Une première publication émanant de cette base est l'annuaire statistique de la Grande Région, présenté au public le 18 février 2005.

5.2. Projets pour 2005

- a) Le « Portail Statistique » a été mis en ligne le 8 décembre 2004 dans une version française. Au courant de 2005 ce portail sera élargi par une version anglaise et allemande. Progressivement, les administrations de l'État, qui produisent des données et des publications statistiques, seront associées au portail. Début 2004, les organismes suivants ont déjà fait des contributions:

- Ministère de l'Environnement
- Administration de l'Emploi
- Ministère de l'Éducation nationale
- CEPS/Instead

En ce qui concerne la « newsletter » envoyée à un rythme plus ou moins hebdomadaire, les abonnés auront bientôt la possibilité de choisir entre différents thèmes au lieu d'abonner la totalité des communiqués. En plus, la technologie RSS (Really Simple Syndication) sera implémentée au cours de 2005.

- b) Dans la série "Bulletin du STATEC" paraîtront les résultats d'études qui sortent de la liste des thèmes habituels:

- Les technologies de l'information et de la communication
- Les salariés frontaliers dans l'économie luxembourgeoise
- Projections socio-démographiques

- c) L'évolution économique récente du Luxembourg

Début 2005, le STATEC sortira un ouvrage sur l'évolution économique récente. Cette publication est d'abord destinée à être distribuée aux délégations étrangères qui visiteront le Luxembourg dans le cadre de la présidence luxembourgeoise de l'Union européenne. Cette publication contiendra deux parties principales: une première, descriptive, donnant un aperçu général sur l'évolution de l'économie luxembourgeoise de 2003-2005, et une seconde, expliquant les phénomènes et concepts.

- d) Journée de la presse

Afin d'améliorer la communication avec la presse, le STATEC a prévu d'organiser dorénavant, une fois par an, une journée d'information pour les journalistes. Cette manifestation a pour but de présenter l'activité du STATEC de l'année écoulée et les projets, d'expliquer des techniques statistiques et des méthodes de travail et de donner des informations sur des thèmes d'actualité. Elle donnera aussi la possibilité aux journalistes de faire des suggestions en rapport avec les méthodes de communication du STATEC et de poser des questions aux spécialistes en économie et en statistique.

- e) Portail Grande Région Saar - Lor - Lux - Rhénanie-Palatinat – Wallonie

En 2005, le groupe de travail « Statistiques » de la Grande Région démarrera les travaux de constitution d'un portail statistique. Ce projet est co-financé par la Commission Européenne dans le cadre du programme Interreg III C.

Ce portail, alimenté par une nouvelle base de données, a pour but de rationaliser les travaux d'harmonisation et de publication de données statistiques sur la Grande Région.